



Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2021

Ordre du jour :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2021**
2. **7788 Proposition de loi portant modification du livre IV du Code de la sécurité sociale en vue d'augmenter le montant de l'allocation familiale et d'introduire une allocation complémentaire pour familles nombreuses**
- Rapporteur : Monsieur Marc Spautz
- Adoption d'un projet de rapport
3. **7789 Proposition de loi portant modification :**
1° du Code du travail ;
2° du Code de la sécurité sociale ;
3° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;
4° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux
- Rapporteur : Monsieur Marc Spautz
- Adoption d'un projet de rapport
4. **7911 Proposition de loi concernant la revalorisation des prestations familiales et modifiant :**
- le Code de la sécurité sociale
- la Loi du 23 juillet 2016 portant modification 1. Du Code de la sécurité sociale ; 2. De la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant
- Présentation de la proposition de loi
5. **Divers**

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Max Hahn, M. Claude Lamberty en remplacement de Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, M. Charles Margue, M. Georges Mischo, M. Jean-Paul Schaaf, M. Marc Spautz

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Pierre Lammar, Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Noah Louis, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Carole Hartmann, M. Serge Wilmes

*

Présidence : M. Max Hahn, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2021

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité.

2. 7788 Proposition de loi portant modification du livre IV du Code de la sécurité sociale en vue d'augmenter le montant de l'allocation familiale et d'introduire une allocation complémentaire pour familles nombreuses

Adoption d'un projet de rapport

Le projet de rapport sous rubrique est approuvé à la majorité des voix ; les membres du groupe politique CSV s'abstiennent en ce que la Commission de la Famille et de l'Intégration a décidé de recommander à la Chambre des Députés de ne pas voter en faveur de la présente proposition de loi.

Temps de parole

La Commission de la Famille et de l'Intégration propose de recourir au modèle de base.

3. 7789 Proposition de loi portant modification :
1° du Code du travail ;
2° du Code de la sécurité sociale ;
3° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;
4° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

Adoption d'un projet de rapport

Le projet de rapport sous rubrique est approuvé à la majorité des voix ; les membres du groupe politique CSV s'abstiennent en ce que la Commission de la Famille et de l'Intégration a décidé de recommander à la Chambre des Députés de ne pas voter en faveur de la présente proposition de loi.

Temps de parole

La Commission de la Famille et de l'Intégration propose de recourir au modèle de base.

4. 7911 Proposition de loi concernant la revalorisation des prestations familiales et modifiant :

- le Code de la sécurité sociale
- la Loi du 23 juillet 2016 portant modification 1. Du Code de la sécurité sociale ; 2. De la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant

Présentation de la proposition de loi

Madame Myriam Cecchetti (déi Lénk) procède à une présentation succincte de la présente proposition de loi soulignant les apports principaux de celle-ci. En premier lieu, la proposition de loi sous rubrique vise à revaloriser de manière immédiate toutes les prestations familiales de 10,38% afin de compenser une certaine perte de valeur estimée de celles-ci.

Il découle de source qu'afin d'éviter des revalorisations supplémentaires dans le futur, la proposition de loi vise, en second lieu, à réintroduire l'indexation des prestations familiales.

L'oratrice explique que ces mesures permettraient d'élargir le support offert aux familles les plus démunies tout en étant pragmatiques et faciles à mettre en œuvre.

5. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 08 décembre 2021

Procès-verbal approuvé et certifié exact